



PROGRAMME DE SUBVENTION

Vous partez à l'étranger dans le cadre d'un stage ou d'une session d'étude? Vous aimeriez écrire sur votre expérience et voir vos textes publiés dans votre journal étudiant? Le Collectif pourrait vous offrir une subvention de 500 \$ pour mener à bien votre projet.

À propos du Collectif Monde

Le Collectif Monde est un programme de subvention mis sur pied pour offrir la chance aux collaborateurs et collaboratrices du Journal Le Collectif de parfaire leurs habiletés en journalisme et de vivre de nouvelles expériences, tout en faisant découvrir au lectorat des sujets inédits et intéressants en lien avec une expérience à l'extérieur du pays.

Le programme vise à aider financièrement une étudiante ou un étudiant désirant inclure à leur expérience de stage internationale un volet créatif en participant à l'élaboration de contenu pour Le Collectif.

Les articles produits dans le cadre du projet peuvent prendre différentes formes (compte-rendu, enquête, reportage, etc.) et doivent respecter les normes habituelles de rigueur journalistique. Les chroniques d'opinion ne seront pas acceptées.

Éligibilité

Tous les étudiantes et étudiants inscrits à l'Université de Sherbrooke sont éligibles à ce programme, y compris les personnes inscrites à temps partiel ou en session de stage, à condition de répondre aux exigences ci-dessous.

Critères de sélection

Exigences minimales

Le non-respect d'un des critères suivants mènera au rejet automatique de la demande.

1. Les soumissionnaires doivent être inscrits comme étudiants à l'Université de Sherbrooke pour la durée complète du projet présenté pour le programme du Collectif Monde.
2. Un formulaire de demande de subvention doit être complété et remis à la direction générale du Collectif dans les délais prescrits (voir la section Demande de subvention).
3. Les candidatures doivent être accompagnées d'au moins un texte de nature journalistique sur un sujet au choix de la candidate ou du candidat, rédigé par le ou la soumissionnaire.
4. La destination du voyage doit se situer en dehors du Canada.
5. Le projet soumis doit présenter un intérêt certain pour la communauté étudiante.

6. La candidate ou le candidat s'engage à rédiger un article par parution (au deux semaines) et ce pour la durée totale de son projet à l'extérieur de la province (9 articles).

Atouts à la candidature

Les critères suivants seront pris en ligne de compte lors de l'évaluation de la demande et du montant accordé. La subvention peut toutefois être accordée même si un ou plusieurs de ces critères ne sont pas respectés.

1. Le ou la soumissionnaire a une expérience journalistique avec Le Collectif (dans le journal imprimé ou sur le site Web www.lecollectif.ca) ou un autre média quelconque, que ce soit un média étudiant ou non. (Si le ou la soumissionnaire n'a aucune expérience journalistique antérieure, il sera possible d'écrire quelques articles pour Le Collectif avant que le projet ne soit soumis au conseil de rédaction du journal.)
2. Le projet soumis présente clairement un intérêt pour la population étudiante de l'Université de Sherbrooke.
3. Le projet soumis comporte une analyse approfondie d'un enjeu complexe (700 mots et plus pour un article).
4. Le projet soumis est original et propose une vision novatrice d'enjeux internationaux touchant la population étudiante.
5. Le projet soumis a lieu à l'extérieur du Canada.

Montant accordé

La direction générale du Collectif accordera un montant fixe de 500 \$ à l'individu choisi. Le paiement sera fait à la fin du projet, sur présentation d'une preuve de réussite de la session ou du stage (relevé de notes).

Conditions à respecter pour le versement de la subvention

Le Collectif se réserve le droit d'annuler la subvention si l'une des conditions suivantes n'est pas respectée:

- Le Collectif détient l'exclusivité des articles envoyés par la candidate ou le candidat retenu. Ils ne peuvent donc pas être publiés sur une autre plateforme (média traditionnel, blogue personnel, réseaux sociaux, etc.). Si le ou la soumissionnaire souhaite publier des articles différents sur une autre plateforme, l'angle de traitement et le contenu devront différer suffisamment de ceux des articles publiés dans Le Collectif.
- Le contenu à publier doit avoir été envoyé au journal dans les délais établis entre le ou la soumissionnaire et l'équipe de rédaction.
- Le contenu produit doit correspondre au projet soumis par le ou la soumissionnaire et accepté par la direction générale du Collectif.

Les articles soumis doivent respecter les normes de rigueur et de forme de rédaction journalistique. Une formation pourra être offerte, au besoin.

Demande de subvention

Pour déposer votre candidature pour le projet Collectif Monde, il suffit de remplir le formulaire disponible sur le site Web www.lecollectif.ca. Le ou la soumissionnaire devra s'assurer de respecter les critères décrits à la fin dudit formulaire.

Sauf exception, la demande de subvention devra être remise à la direction générale du Collectif selon les dates prévues du départ pour la session ou le stage à l'étranger. Le formulaire doit être transmis par courriel à l'adresse suivante : direction@lecollectif.ca ou directement au local du journal (E1- 107).

Dates butoirs pour la remise de la demande

Session de départ	Date limite de remise de la demande de subvention
Session d'automne	15 juillet (session précédant le projet)
Session d'hiver	15 octobre (session précédant le projet)
Session d'été	15 mars (session précédant le projet)